

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	5
de votants	5

N° 29/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25/04/2026****OBJET : VOTE DES CFU 2025 :
Budget Commune - Budget eau et assainissement.**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq avril à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Eric MALHERBE, Jacques THIOT, Urbain VIGIER, Nicolas PERRET, Magali AUREL, Lucile CHAIDRON

Étaient absents : , Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Nicolas PERRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°17/2026 suite à une erreur matérielle

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Il a donc été désigné Monsieur VIGIER Urbain pour assurer la présidence lors du vote du CFU.

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé les Comptes financiers uniques de l'exercice 2025. figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement, ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes.

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- Déclare que les comptes, pour l'exercice 2025 reçus par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

- vote par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention le compte financier unique 2025

Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le 25 avril 2026

Le Président,
VIGIER Urbain

Le Secrétaire de Séance,
Nicolas PERRET

